

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR**

NOMBRE DE MEMBRES

Présents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION

04 septembre 2026

2026 – 068 : Décision modificative n°1

l'an deux mille vingt six

le quinze septembre

à dix- neuf heures,

Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.

Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS

Absents excusés: Catherine LAMIDON a donné pouvoir à Loeiza BEAUVIR

Secrétaire de séance : Pierre Louis LESEUL

Nous allons devoir voter une décision modificative suite à la création du budget Hameau léger. Il va falloir effectuer des opérations d'annulation de dépenses et de recettes réalisées sur le budget principal et qui seront à réémettre prochainement sur le budget Hameau léger.

En effet, il faut annuler le versement du fonds de concours de Monts d'Arrée Communauté 2024 versé sur l'exercice 2025 d'un montant de 6 014,00 €. Pour cela, il faut émettre un mandat au compte 13241 et donc effectuer une décision modificative pour qu'il y ait des crédits suffisants sur ce compte. Il faudra également émettre des titres au compte 203 sur le budget Commune pour annuler les frais d'étude du Hameau léger déjà payés sur le budget commune.

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de passer une Décision Modificative au niveau du budget de la commune pour permettre d'émettre le mandat correspondant à l'annulation du versement du fonds de concours.

En recette d'investissement :

- chapitre « 203 » : + 6 014,00 €

Crédits supplémentaires qui correspondent aux titres émis concernant l'annulation des dépenses des frais d'études faites pour le hameau léger et payés sur le budget commune.

En dépense d'investissement :

- chapitre « 13241 » : + 6 014,00€

Il est proposé d'augmenter les crédits ouverts sur ce chapitre pour émettre le mandat d'annulation du fonds de concours versé par Monts d'Arrée Communauté en 2025.

Aussi, il propose de passer les opérations suivantes :

Compte Recettes					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
R	Investissement	20	203	Frais d'études	+ 6 014,00 €

Compte Dépenses					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	Investissement	13	13241	Fonds de concours	+ 6 014,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et 1 abstention, décide de procéder à l'ouverture des crédits présentés ci-dessus sur le budget 2026.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Pierre Louis LESEUL